



Le portail en ligne pour les PME devient encore plus attrayant

EasyGov.swiss, le portail en ligne pour les PME, a été mis en service il y a trois ans. Il accélère et optimise de nombreuses procédures administratives pour les entreprises. Depuis la dernière mise à jour, il est possible d'y saisir et publier certaines annonces FOOSC ou d'enregistrer une marque par voie électronique.

EasyGov est un volet de la stratégie de Cyberadministration suisse, organisation conjointe de la Confédération, des cantons et des communes pour la promotion des services administratifs en ligne. La dernière mise à jour intègre le processus de publication pour les annonces officielles devant paraître dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOOSC). Les entreprises possédant un compte utilisateur peuvent ainsi saisir et publier certaines annonces FOOSC via EasyGov. La solution « e-trademark », elle, permet de déposer une nouvelle marque ou de changer l'adresse figurant au registre. L'objectif est que les entreprises puissent désormais demander un titre de protection pour leurs marques, brevets et designs auprès de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI).

Numérisation des PME poussée par la pandémie

Depuis son lancement en novembre 2017, le portail EasyGov.swiss a été mis à jour plusieurs fois. De l'inscription au registre du commerce à la TVA en passant par la sécurité sociale et l'assurance-accidents, une entreprise peut y effectuer toutes les procédures administratives pour sa création. La crise sanitaire a encore accéléré la numérisation de nombreuses PME, ce qui a eu un effet positif sur le nombre de sociétés enregistrées sur EasyGov.swiss. Le portail a ainsi connu une

forte croissance depuis février 2020, avec plus de 10 000 nouvelles entreprises, portant le nombre de comptes utilisateurs à plus de 30 000.